



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
06/12/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2018-KKP-1660

1. Intitulé du projet

RD 13: Calibrage et rectification à la sortie de Saint Paulien PR 14+150 au PR 14+650

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Joël ROBERT, Directeur des Services Techniques

RCS / SIRET

| 2 | 2 | 4 | | 3 | 0 | 0 | | 0 | 1 | 2 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 |

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a	Aménagements routiers d'une longueur de 500 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur toute la section, il est prévu un calibrage et une rectification de celle-ci avec un gabarit de chaussée de 6m et des accotements de 1,5m. Les eaux pluviales seront canalisées de façon identique à la situation actuelle, cependant les fossés seront décalés.

Il n'est pas prévu de démolition dans le cadre du projet.

Les quantités estimées sont:

- Terrassement : 1600 m3
- Remblaiement avec matériaux du site: 1400 m3
- GNT 0/31.5 : 4600 tonnes
- chaussée : 3300 m2 enduit tricouche
- Pose de glissières de sécurité
- Réaménagement du carrefour entre la RD13 et la RD25
- Réparation du Pont sur le Bourbouilloux

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de cette nouvelle opération sont :

- Réaliser des aménagements en cohérence avec leurs fonctions en calibrant ce tronçon à 6 mètres de chaussée et 9 mètres de plateforme.
- d'améliorer la sécurité de cette zone qui est accidentogène.
- De moderniser le réseau routier pour favoriser le développement économique et touristique sur la liaison Le Puy en Velay-Allègre.
- Conserver une homogénéité sur l'itinéraire et préserver le confort et la sécurité des usagers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise des travaux concerne principalement l'emprise des voies de circulation existantes et de leurs accotements. La circulation sur les voies départementales pourra donc être maintenue totalement pendant la durée des travaux. Toutefois, ils seront réalisés sous alternant avec des limitations de vitesse au droit du chantier.

Les travaux se feront en deux phases sur deux années:

Réparation de l'ouvrage existant (1 mois)

Calibrage de la RD (3 mois)avec:

- Terrassements par pelleteuse
- Apport de matériaux de carrière pour la construction de la chaussée (environ 4 600 tonnes)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, les usagers de la RD13 pourront bénéficier d'une infrastructure plus sûre et confortable adaptée au trafic qu'elle supporte (environ 2000 véh/j).

Après remise en état des talus, les milieux riverains reprendront leur droits. L'ensemble des dessertes agricoles seront rétablis

La gestion sera identique à l'actuelle soit:Idem à la situation actuelle :

- fauchage bi-annuel des accotements
- réfection de la couche de surface tous les 10 ans
- déneigement

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un déclaration au titre de la loi sur l'eau sera faite pour réaliser les travaux de remise en état du pont sur le Bourbouilloux (IOTA 3.1.5.0)

Une demande autorisation abattage d'arbres d'alignement et des techniques autorisés pour réparer le pont sera faite à l'architecte des bâtiments de France

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du projet:	500 mètres
Superficie globale (assiette):	7400 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Saint Paulien

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 45° 13' 27 "95 Lat. 03° 79' 92 "97

Point d'arrivée :

Long. 45° 13' 24 "86 Lat. 03° 80' 47 "58

Communes traversées :

Saint Paulien

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	projet situé dans la zone de 500m autour de l'Eglise de Saint Paulien. Le projet nécessitant abattage d'arbres d'alignement, et le remplacement notamment des garde corps du pont, une autorisation sera faite à L'architecte des bâtiments de France.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	projet situé dans la zone de 500m autour de l'Eglise de Saint Paulien. Le projet nécessitant abattage d'arbres d'alignement, et le remplacement notamment des garde corps du pont, une autorisation sera faite à L'architecte des bâtiments de France.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1600 m3 Déblai 1400 m3 Remblai 200 m3 d'excédentaire
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport nécessaire de 4 600 tonnes de grave non traitée de carrière seront nécessaire à la réalisation de la structure de chaussée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1600 m2 de terrain agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic sur cet axe restera le même que actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sources de nuisance sonore supplémentaire seront uniquement présente en phase de travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier peut provoquer des odeurs dû aux matériaux mise en place durant le chantier mais l'impact est de courte durée.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les engins de chantier peuvent produire des vibrations mais l'impact est négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les engins de chantier et les matériaux peuvent émettre de la poussière.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le rabotage de surfaces au niveau des raccordements du projet sera source de matériaux hydrocarbonés qui feront l'objet de recherche d'amiante et HAP.</p> <p>Les terrassements en déblai sont également source de déchets inertes qui seront, en l'absence de solution de valorisation sur site ou à proximité, mis en site de dépôt définitif autorisé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé du projet est presque identique au tracé existant
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet impact des terres agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet est le dernier et unique du la liaison Saint Paulien Allègre en modernisation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les dessertes agricoles seront rétablis de part et d'autre de la voirie.

Des fossés et des traversés seront mise en place pour l'évacuation des eaux pluviales de voirie. Aménagement des points de rejet d'eau pluviale avec des enrochements, afin d'éviter l'érosion du sol et réduire les vitesses d'écoulement des eaux.

Revêtement en terre végétale des talus en remblais, avec ensemencement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact du projet. En effet le projet reste sensiblement sur le même axe que le tracé existant. De plus, le projet n'a qu'une longueur de 500 mètres et n'impacte que des terres agricoles et des prés. Le projet n'est situé dans aucune zones réglementées tel que Natura 2000, ZNIEFF, Sites Inscrits ou classée.

En ce qui concerne la réparation de l'ouvrage au dessus de la rivière Bourbouilloux, une demande d'examen de loi sur l'eau sera réalisée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

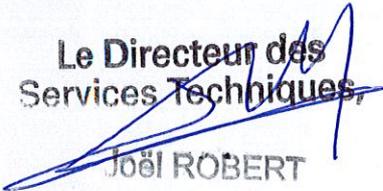
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LE PUY EN VELAY

le, 04 décembre 2018

Signature

**Le Directeur des
Services Techniques**

Joël ROBERT

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Direction Générale des Services

Direction des Services Techniques

1, Place Monseigneur de Galard CS20310 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
Tél. : 04.71.07.42.33 - Fax : 04.71.07.42.34

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ROUTE DEPARTEMENTALE N°13

Calibrage et rectification à la sortie de

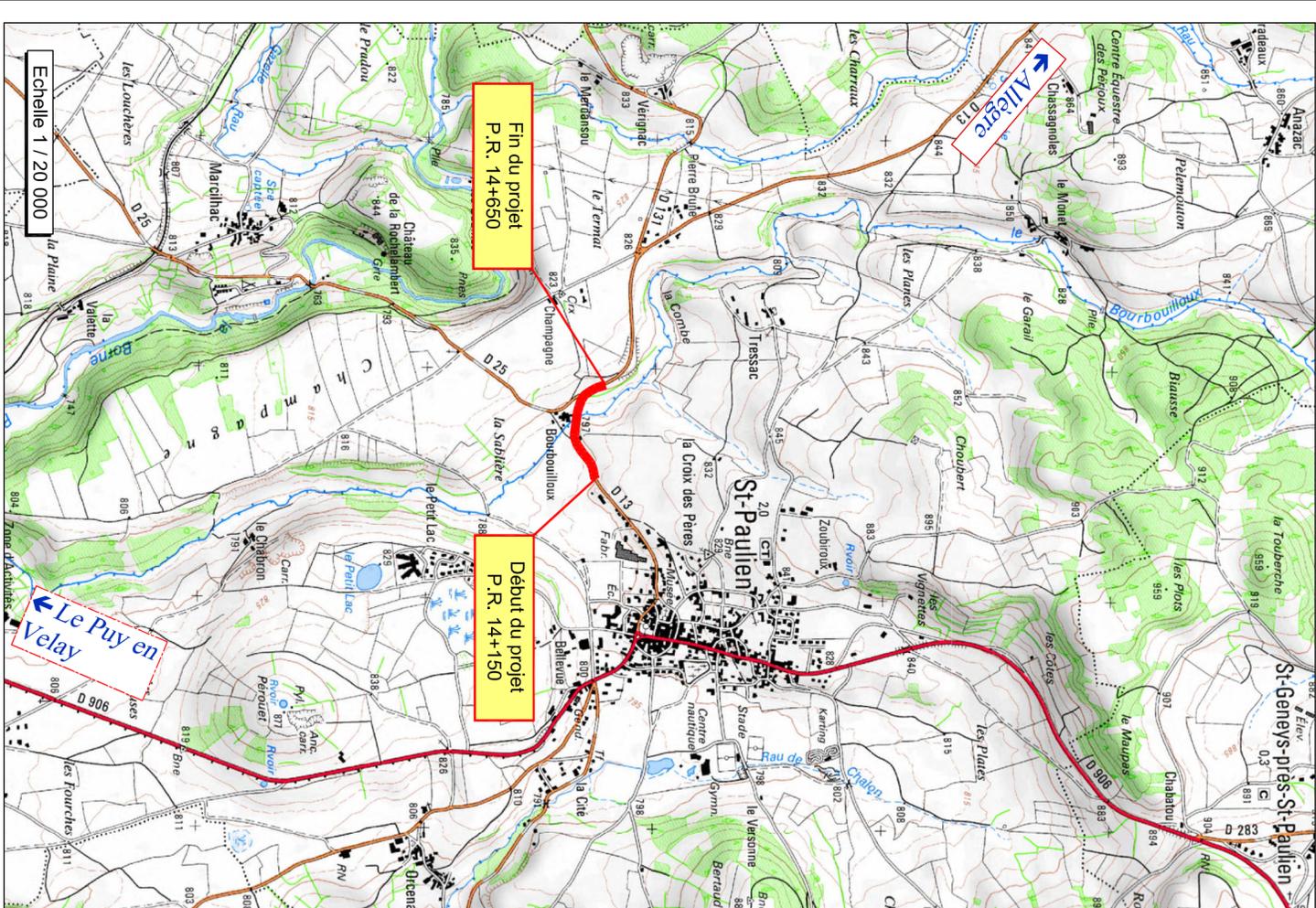
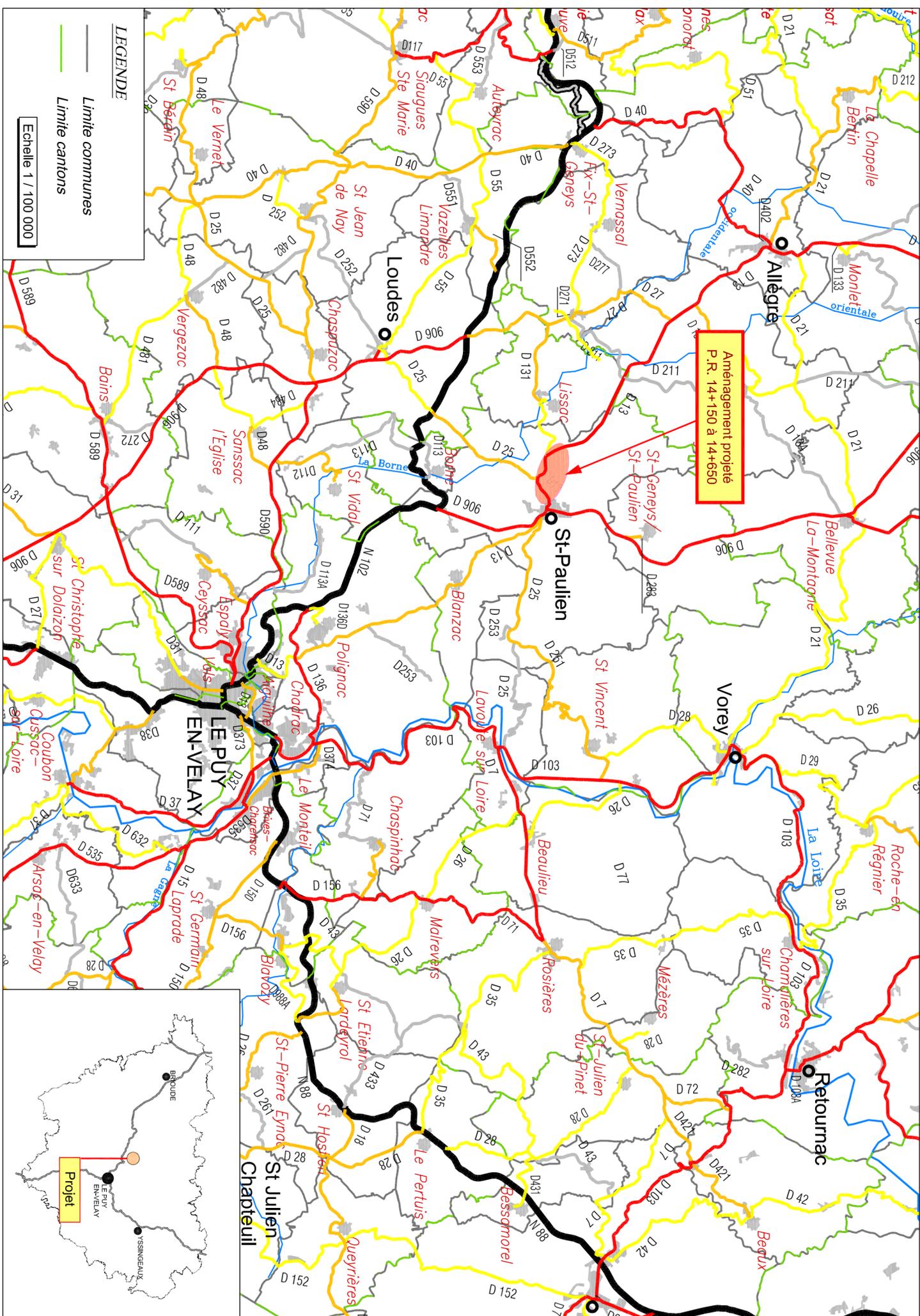
Saint Paulien

sur la commune de SAINT PAULIEN

P.R. 14+150 au P.R. 14+650

3 - Plan de situation

Visas



Route Départementale n°13
Calibrage et rectification à la sortie de Saint Paulien
PR 14+150 au PR14+650



Vers P01



Vers P07



Vers P12



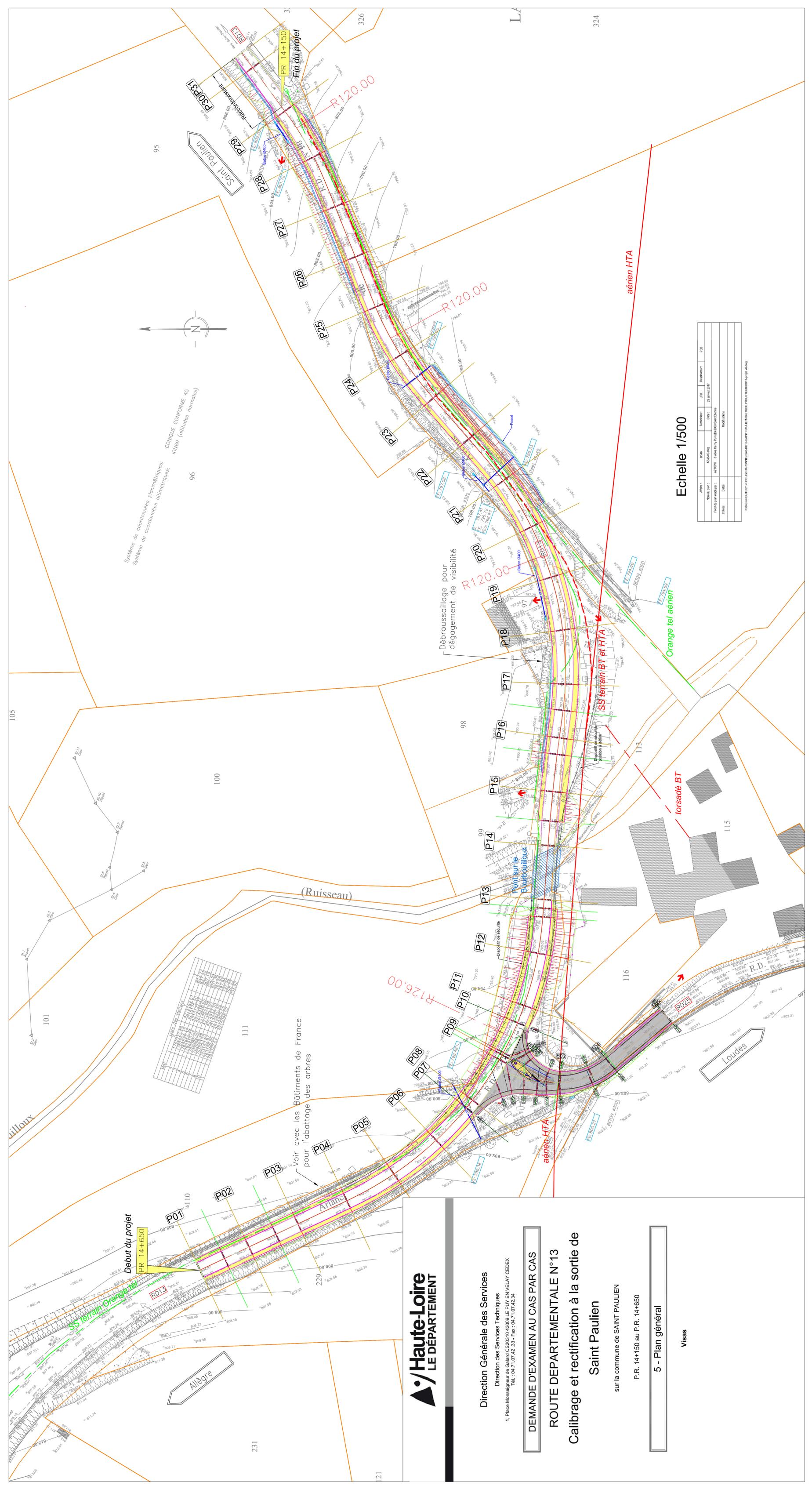
Vers P17



Vers P23



Fin du projet vers P28



Système de coordonnées planimétriques:
Système de coordonnées altimétriques:
CONIQUE CONFORME 45
IGN69 (altitudes normales)

Echelle 1/500

Alim:	RGF	Terrain:	ZRE	Quotient:	FR
Nom de l'objet:	POUR CAS PAR CAS	Date:	29 janvier 2017		
Projet de l'Etat:	ACTO5	Projet de l'Etat:	ACTO5		
Index:		Date:			
		Indicateurs:			



Direction Générale des Services
Direction des Services Techniques
1, Place MONSEIGNEUR DE GALARD CS20310 43008 LE PUY EN VELAY CEDEX
Tel. : 04.71.07.42.33 - Fax : 04.71.07.42.34

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
ROUTE DEPARTEMENTALE N°13
Calibrage et rectification à la sortie de
Saint Paulien

sur la commune de SAINT PAULIEN
P.R. 14+150 au P.R. 14+650

5 - Plan général

Visas

Direction Générale des Services

Direction des Services Techniques

1, Place Monseigneur de Galard CS20310 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX

Tél. : 04.71.07.42.33 - Fax : 04.71.07.42.34

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ROUTE DEPARTEMENTALE N°13

Calibrage et rectification à la sortie de

Saint Paulien

sur la commune de SAINT PAULIEN

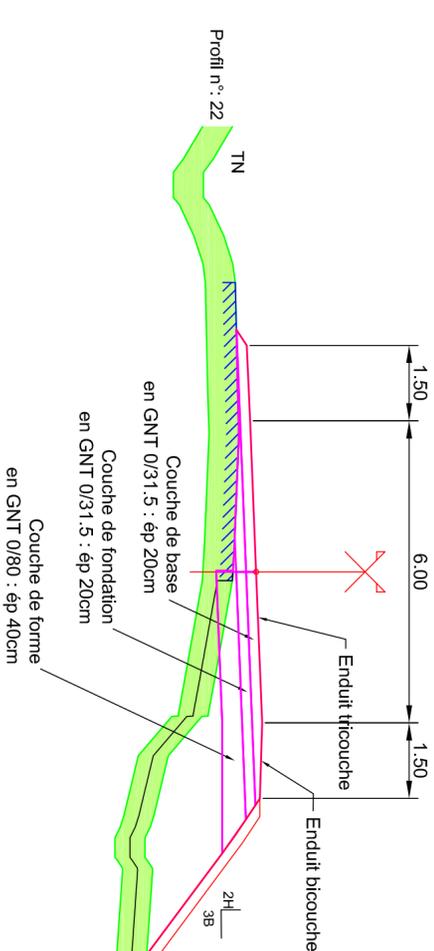
P.R. 14+150 au P.R. 14+650

6 - Profils type

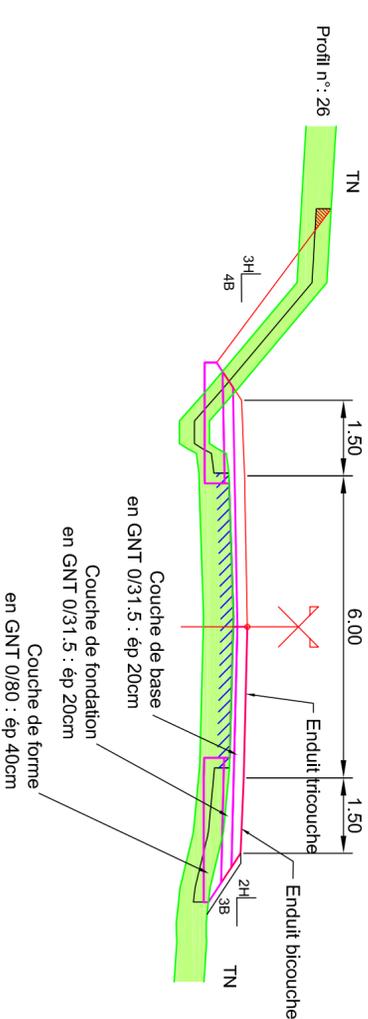
Visas

Echelle 1/100

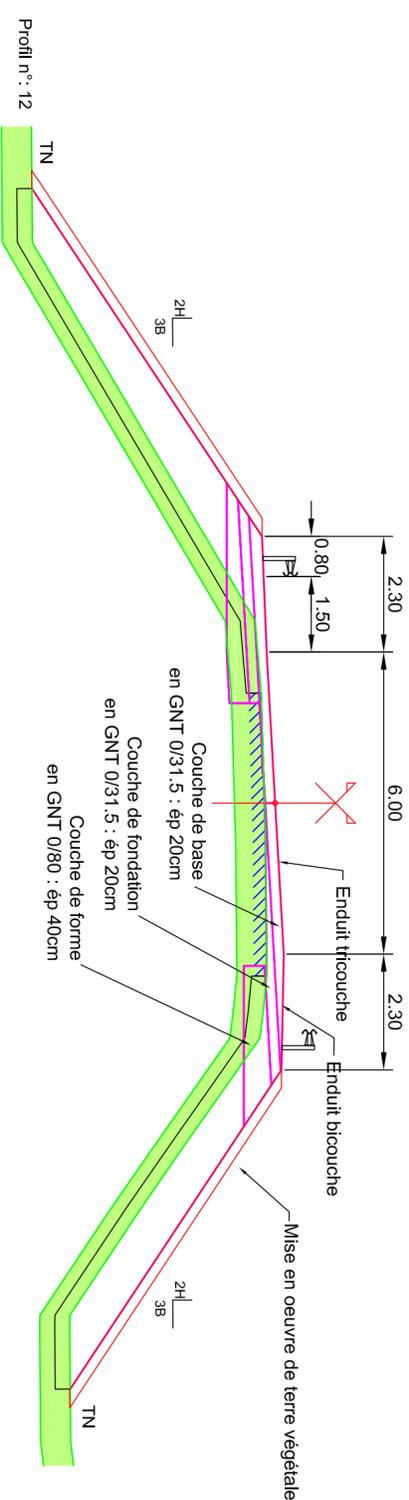
Profil en Remblai P22



Profil en Déblai P26



Profil P12 Accotement avec glissière



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

DSIL / SERVICE DES ASSEMBLÉES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

RÉUNION DU 4 JUIN 2018

**13 - ROUTE DEPARTEMENTALE N°13
CALIBRAGE RECTIFICATION A LA SORTIE DE SAINT PAULIEN
PR 14+150 A PR 14+650
COMMUNE DE SAINT PAULIEN**

Service instructeur :

Routes

Délibération n ° : CP040618/13

Le 4 juin 2018 à 14h30, la Commission Permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département sous la présidence de Jean-Pierre Marcon, Président

- Présents : 14 -Absent(s) excusé(s) : 2 - Absent(s) ayant donné pouvoir : 2

Le quorum étant atteint,

LA COMMISSION PERMANENTE

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée départementale en la matière,

Après en avoir délibéré :

⇒ approuve l'avant projet portant sur le calibrage et la rectification à la sortie de Saint Paulien, sur la RD13, entre les PR 14 + 150 et 14 + 650, sur la commune de Saint Paulien.

⇒ fixe le montant maximum de la dépense pour cette opération à 380 000 Euros (valeur mai 2018 et acquisitions foncières comprises)

⇒ décide de la libération des emprises foncières nécessaires à la réalisation de cette opération

⇒ autorise M. Le Président à diligenter toutes les procédures administratives et juridiques nécessaires à la réalisation complète du projet (enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire, création de servitudes, procédure de demande de défrichement, procédure répondant à la Loi sur l'Eau et classement/déclassement).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Date de réception en préfecture :
19 juin 2018

**Pour le Président,
le Directeur Général
des Services du Département**

Date de publication :
20 juin 2018

Signé Jean-Marie Martino

De > thomas oriol (par Internet) <thomas.oriol@hauteloire.fr> ✨

Sujet **2018-KKP -1659**

Pour marie-therese.brossard@developpement-durable.gouv.fr ✨

Copie à pierre-elliott buscail <pierre-elliott.buscail@hauteloire.fr> ☆, floriane delorme <floriane.delorme@hauteloire.fr> ✨

Commentaire(s):

Bonjour

en réponse de votre mail daté du 11 décembre vous trouverez ci-dessous les compléments d'information concernant la demande d'examen au cas par cas sur la RD13 commune de Saint Paulien:

- s'il y a abattage d'arbres (y compris alignements d'arbres), quelle est la nature des essences coupées (essences, arbres remarquables ou pas, âge des arbres) ? **Le projet impacte 13 arbres âgés de 20 à 30 ans qui sont des frênes qui n'ont pas de caractère exceptionnel.**

- s'il y a remplacement du garde corps du pont : son état actuel, est-ce celui sur la photo ? (habitats : /faune / flore ?) par quoi est-il remplacé ? **Le garde corps actuel ne respecte pas la réglementation en vigueur et a été endommagé . Il est constitué de tubes métalliques scellés dans des plots bétons. Aucune flore ou faune n'est présente à proximité ou dans cet accessoire. Ceux-ci seront remplacés par des gardes corps métalliques de type S8.**

- le phasage doit préciser les périodes (/faune/flore). **Les travaux de réparation de l'ouvrage prévus en septembre 2019 se feront hors période de fraie après établissement d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau. L'abatage des arbres se fera en octobre 2019 et les travaux de terrassement et de réalisation des chaussée à partir de mars 2020 pour 4 mois**

- s'il y a apport de matériaux extérieurs : toutes les précautions nécessaires devront être mises en œuvre afin d'éviter la prolifération d'espèces invasives dans le cas de mouvements de matériaux. **Les matériaux d'apport extérieurs concernent uniquement des matériaux de chaussée qui proviendront de carrières et centrales d'élaboration régulièrement autorisées.**

En espérant avoir répondu à vos questions, cordialement.



Thomas ORIOL

Adjoint au chef de service routes

Hôtel du département
1 place Monseigneur de Galard CS20310

43009 Le Puy en Velay Cedex

Tél: 04 71 07 42 43

Mob: 06 14 31 03 93